

SOCIALISME

Pierre Leroux et l'Égalité



Esprit éclectique, Pierre Leroux reste dans l'Histoire comme le concepteur du mot « socialisme » ainsi que comme celui qui fit passer la notion de solidarité du vocabulaire de la philosophie à celui de la politique. Il fait partie de ceux qu'Engels appelait « les socialistes utopiques » pour mieux en souligner la différence avec les tenants du « socialisme scientifique ». Or, en fait, il fut plutôt l'un des premiers socialistes à être entièrement préoccupé de liberté et d'égalité, une notion qui dicta son action et à laquelle il a consacré plus qu'un livre : un traité. Inlassable défenseur de l'égalité des droits, il fut le promoteur de la République et l'inspirateur du mutualisme et de l'économie circulaire.

Alors que nous commémorons les 150 ans de sa mort, le 12 avril 1871 à Paris, pendant la Commune, nous ne pouvons que

constater la lente disparition des mémoires de la figure de Pierre Leroux. Ce typographe, journaliste, philosophe homme politique, a pourtant contribué à imposer la triade républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » même si disait-il : « Nos pères avaient mis sur leur Drapeau Liberté, Égalité, Fraternité. Que cette devise soit la nôtre ... Je mets la fraternité au centre de la formule parce qu'elle est le lien entre la liberté de chacun et la liberté de tous ou égalité. » Il a également théorisé l'économie circulaire (circulus) et prôné la propriété des moyens de production par la classe ouvrière en précurseur du mouvement mutualiste. Il fut l'ami de George Sand dont il inspira certains des plus grands romans.

Il a séduit sans le convaincre **Karl Marx**, qui l'appela en 1843 le « génial Leroux », et il servit plus tard de modèle à **Jean Jaurès**. Féministe actif et déterminé, il réclame des heures durant, en 1851, au nom de l'égalité à la tribune de l'Assemblée nationale, le droit de vote pour les femmes sous les rires et les huées de ses collègues. « La cause des femmes est la cause du peuple ». Cependant, n'étant pas qu'un pur esprit uniquement attaché à d'abstraites notions, Pierre Leroux n'a pas hésité à mettre en pratique certaines de ses idées dans sa colonie de Boussac, dans la Creuse, où des dizaines de personnes vivaient autour d'une ferme et d'une imprimerie selon les principes qu'il avait su exprimer et faire partager. Des principes de liberté, des principes d'égalité. Malgré cela, ou à cause de cela, en dépit de nombreux ouvrages et d'une activité incessante et féconde, son image s'est un peu effacée et son rôle reste en partie méconnu. Au point que, déjà au début du XX siècle, un

chercheur pouvait écrire dans la thèse qu'il consacrait à Pierre Leroux et à son œuvre : « **Ses idées sont partout, son nom nulle part** ». Plus que Victor Hugo et Bonaparte. En février 1848, Leroux proclame la République à Boussac en Creuse. Nommé maire de la commune, il est élu le 4 juin député de la Seine

La solidarité « unit ensemble non seulement les membres d'un État, mais l'espèce humaine tout entière »

Extrait De l'Égalité, Pierre Leroux 1848

« (.) Toujours est-il que nous sommes fondés à dire que l'Égalité est en germe dans la nature des choses, qu'elle a précédé l'inégalité, et qu'elle la détrônera et la remplacera. C'est ainsi que, de cette double contemplation de l'origine et de la fin de la société, l'esprit humain domine la société actuelle, et lui impose pour règle et pour idéal l'Égalité. Si donc, encore une fois, je crois à la Liberté, c'est parce que je crois à l'Egalité; si je conçois une société politique où les hommes seraient libres et vivraient entre eux fraternellement, c'est parce que je conçois une société où régnerait le dogme de l'Égalité humaine. En effet, si les hommes ne sont pas égaux, comment voulez-vous les proclamer tous libres ; et, s'ils ne sont ni égaux ni libres, comment voulez-vous qu'ils s'aiment d'un fraternel amour ».

Par Dominique Papon ,Journaliste,

Dominique Papon devient rédacteur en chef en 1995 et délégué aux antennes et aux programmes en 2010 de France Télévisions jusqu'en 2020. Il impose une ligne documentaire engagée, curieuse et singulière et s'engage sur des œuvres

patrimoniales qui rendent hommage à des événements, des hommes et des femmes qui ont profondément influencé notre société. Il a à cœur de défendre des films de société qui transforment la réalité de ceux qui en sont les acteurs (I love Guéret).

Dossier : L'égalité pour vivre libre

Comme candidat des démocrates-socialistes à l'Assemblée Constituante, avec 91 375 voix sur 248 392 votants et 414 317 inscrits. Il siège sur les bancs de la Montagne. *Les électeurs de la Seine donnèrent à Pierre Leroux 5000 voix de plus qu'à Victor Hugo et 7000 de plus qu'à Louis Bonaparte.*

Il est réélu lors des élections législatives de 1849. En 1896, dans l'hommage qu'elle lui rend, la Revue Socialiste note, « N'oublions pas que dans la maturité de Pierre Leroux, la République paraissait encore en France une lointaine utopie ». La force de sa pensée lui permet pourtant d'écrire en exergue de son traité *De l'Égalité* (1848) : « Nous sommes entre deux mondes : entre un monde d'inégalité qui finit, et un monde d'égalité qui commence. » Et il veut traduire cette vision de l'avenir qui l'habite dans le projet de « Constitution démocratique et sociale » présenté à l'Assemblée en septembre 1848. Le texte rentre dans le moindre détail dans ce que la République ne reconnaîtra plus au nom de l'égalité. « *L'Assemblée nationale abolit irrévocablement les institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits* ». Mais c'est dans le 100^e et dernier article de ce projet de constitution que Pierre Leroux

exprime le mieux sa vision de l'égalité. Il nous explique que « *nos pères avaient adopté comme emblème le peuplier dont la structure exprime le mieux, parmi les végétaux, la similitude des parties et leur égalité ; ce qui fait que son nom antique est en même temps le nom de la multitude ou du peuple* ». En conséquence l'Assemblée nationale décrète : « **Des peupliers seront plantés et entretenus avec soin dans toutes les communes de République.** »

Égalité. Ce mot est gravé au même titre que socialisme, humanité et solidarité sur la statue que la commune de Boussac lui a élevée dans la Creuse et que Georges Clemenceau et Camille Pelletan inaugurèrent en 1903. Ils répondent à la « solidarité, doctrine de l'humanité » qui figure sur le monument que les ouvriers typographes ont fait ériger sur sa tombe au cimetière du Montparnasse. La solidarité « unit ensemble non seulement les membres d'un État, mais l'espèce humaine tout entière ». Un constat universaliste qui comme l'aspiration à l'égalité, résonne avec vigueur aujourd'hui. Alors comme le fit un ouvrier en porcelaine, Mathurin Capet lors du banquet réformiste du 2 janvier 1848 qui rassemblait, en présence de Pierre Leroux, un millier d'opposants au régime, portons un toast « A la Solidarité ».

Esprits fraternels

Disposons-nous d'une synthèse idéologique et morale proportionnée aux défis de notre siècle ? La notion de progrès est critiquée de toutes parts. La synthèse

catholique l'est aussi. Et que dire de l'utopie qui trouva son acte de naissance dans le Manifeste communiste de 1848 ? Les grands combats actuels, l'écologie, la justice sociale, l'antiracisme, le féminisme sont-ils condamnés à s'improviser sans racines solides dans la culture européenne ? Le but de ce livre est de montrer qu'une succession de déviations a faussé notre regard et laissé en jachère le meilleur de notre patrimoine. Progressivement éliminé au cours des trois Internationales des Travailleurs, le socialisme républicain, n'a pas été relevé dans toute sa richesse malgré la chute du communisme. Sous la conduite de Bruno Viard, ce livre reprend le cours de l'histoire à partir de 1830 et parcourt le chemin balisé par Pierre Leroux, Louis Blanc, le premier Proudhon, Michelet, Péguy, le premier Jaurès, Simone Weil et tant d'hommes et de femmes dont le nom est tombé dans l'oubli. ***Il apparaît que le socialisme républicain était largement libéral, antiraciste, philosémite, féministe et écologiste avant la lettre.*** Cette synthèse nouvelle ou ancienne, comme on voudra l'appeler, se veut donc enracinée dans une histoire européenne revisitée, communiquant avec les autres traditions de l'humanité, plus à l'écoute des raisons du cœur que des constructions théoriques. A la suite d'Alfred de Vigny, Bruno Viard nomme esprits fraternels les grands sages de l'humanité, Bouddha, Homère, Socrate, Jésus, les grands hérétiques, les grands écrivains, etc. dont le message émancipateur précède 1789 et 1848. Le socialisme républicain n'est pas en rupture avec le christianisme profond mais il le réoriente vers la cité terrestre tout en soulignant ses racines orientales. Plus profondément encore, on retrouvera une pensée du vivant, évolutionniste avec

Geoffroy Saint-Hilaire, incluant les plantes et les bêtes dans le cycle vital, attentive à la terre et à ses travaux, païenne par certains côtés. Abaissant DUSD ???? les barrières entre les disciplines, Bruno Viard met en communication histoire, politique, philosophie, morale, et redonne à la littérature toute la place qui lui revient dans la formation des esprits fraternels. Car elle est plus sensible que les théories, charnelle même, plus dialogique et inscrite dans la diachronie. Bruno Viard se livre lui-même à une lecture approfondie et renouvelée de Sand, de Proust, de Giono. Bruno Viard, professeur émérite de littérature française, a rassemblé pour cette enquête les abondantes pièces éparses laissées par son père, qui fut professeur de Lettres dans la khâgne du lycée Thiers de Marseille puis à l'Université de Provence.

Bruno Viard, *Les Esprits fraternels. L'héritage retrouvé du socialisme républicain*, Le Bord de l'eau, 18 €, à paraître.



CITOYENNETÉ

Mixité, égalité, parité :

Quelques leçons des Lumières

La relation homme/femme dans l'exercice de la citoyenneté, mais aussi dans les interactions sociales, constitue une des questions les plus controversées de notre actualité. Une sorte de « pensée unique » s'en est emparée : ainsi, il est bien vu d'être pour la parité au nom de l'égalité et d'imposer la parité pour mieux penser la mixité. Or, en nous appuyant sur la philosophie des Lumières, nous pensons qu'il est possible de dépasser un certain nombre de ces confusions. Notons que beaucoup de femmes, notamment humanistes, refusent la parité au nom de l'égalité et se situent au-delà de l'opposition homme/femme au nom d'une nécessaire fraternité universelle. Sur le plan initiatique comme sur le plan politique, la parité peut s'opposer à l'égalité et à la portée universaliste de la mixité. Comment dépasser une vision communautariste voire différentialiste, entre les sexes, au sein des principes républicains ?

Par Charles Coutel

Dès 1996, Catherine Kintzler pose ainsi le problème : « *Il faut se battre pour les droits des femmes, parce que les droits des femmes sont les droits de tout homme. L'état du droit dont jouissent les femmes donne aujourd'hui la mesure du droit dont jouit l'homme en général : il suffit qu'une seule femme soit opprimée pour que le soit le corps tout entier de l'humanité. C'est pourquoi ce combat est exemplaire, il représente concrètement l'universel.* »

Pour saisir l'importance de cette question et dépasser nos confusions initiales, opérons un détour par Condorcet qui, à la fin de l'Ancien régime et durant la Révolution, s'est posé la question de l'accès des femmes au « droit de cité », c'est-à-dire à l'exercice effectif des droits politiques. Il est vrai qu'entre Condorcet et nous, les « temps démocratiques » ont pu brouiller les esprits et les mots. La parité, la mixité, l'égalité, sont devenus des termes équivalents. Or, il se pourrait bien que la relecture des textes de Condorcet nous aide à y voir plus clair, car cet auteur se situe en amont de nos réponses paritaristes ? Par là-même, Condorcet nous aiderait à dépasser l'étonnante mode, provisoire, de l'écriture inclusive. 3

La « parité » ne serait-elle pas une régression de l'égalité, et ne conviendrait-il pas de faire l'effort de poser, à nouveaux frais, la question de l'universalité et de la rationalité dans l'exercice de la responsabilité politique au sein d'un même espace public et juridique, mais aussi initiatique ? La diversité sexuelle, au lieu de servir à une relativisation de l'universalité politique, ne pourrait-elle pas contribuer...

Notes

1. Dans *La République en questions*, Paris, Minerve, 1996.
2. Une loi impose actuellement un système de quotas entre hommes et femmes dans les listes électorales.
3. Se reporter au débat sur le site de l'Observatoire du décolonialisme. L'écriture inclusive vient d'être interdite par Jean-Michel Blanquer.

...à (re)fonder une véritable égalité politique que la « parité » nierait au profit du développement de l'universalisme humaniste ? Le risque ne serait-il pas de jouer un sexe contre l'autre comme le font les tenants de l'idéologie du care qui n'hésitent pas à parler d'un sexe de la sollicitude (Fabienne Brugère)⁴. La clarification de la notion de parité pourrait nous aider à mieux penser la relation entre égalité et mixité. Comment faire pour que la prise en compte de la mixité ne se fasse pas au détriment de l'égalité mais devienne l'occasion d'un développement de notre universalisme humaniste ? Pour répondre, un détour par la philosophie des Lumières nous semble nécessaire.

Deux obstacles à surmonter : l'historicisme et le différentialisme. On doit à Dominique Godineau une étude remarquable consacrée au statut de la femme durant le siècle des Lumières[®]. L'auteur repère avec finesse une opposition théorique et idéologique qui traverse les Lumières, dans la définition même du statut et de la condition de la femme, entre, d'un côté, François Poullain de

la Barre, auteur en 1763 d'un livre remarqué intitulé de l'égalité des deux sexes. Discours physique et moral ou l'on voit l'importance de se défaire des préjugés et, de l'autre, Jean-Jacques Rousseau et le médecin Pierre Roussel, auteur en 1775, d'un Système physique et moral de la femme ces deux derniers auteurs ont exercé une influence considérable, car ils affirmaient une spécificité de la femme, ce qui apparaissait, à l'époque, comme une grande avancée philosophique. Depuis, respecter les femmes est l'occasion de progresser vers la concorde universelle du genre humain. Chez Poullain de la Barre, la femme est présentée comme un être opprimé, victime des habitudes, pris dans l'Histoire et ayant intériorisé la vision que les hommes de l'époque avaient de la condition féminine. On lit dans l'ouvrage de 1763 : « *On considérait ceux qui savent dresser les chevaux, les singes et les éléphants (...) et l'on négligeait les femmes qui mettaient plusieurs années à nourrir et à former les enfants.* » L'auteur poursuit, à propos de l'inégalité homme/femme : « *C'est assez de (la) trouver établie pour croire qu'elle est bien fondée (..) On a de la peine à se représenter comment les choses pourraient être d'une autre façon et il paraît même qu'on ne les pourrait jamais changer, quelque effort qu'on fît.* » Leur condition (des femmes) leur apparaissait « *comme si elle était naturelle, soit qu'elles ne pensent point à ce qu'elles sont, soit que naissant dans la dépendance, elles la considèrent de la même façon que les hommes.* » Tout se passe comme si, au moment même où la dénonciation de l'aliénation historique des femmes était formulée, Poullain de la Barre en prenait son parti, en repoussant à plus tard une éventuelle émancipation des femmes. L'historicisme de

Poullain de la Barre verse dans le relativisme et le scepticisme attentiste voire fataliste : les femmes furent et sont opprimées, mais que peut-on faire ?⁶

De leur côté, Rousseau et P. Roussel, constatent une spécificité féminine ; les femmes sont reconnues pour elles-mêmes mais pour être aussitôt infériorisées. Comme le suggère D. Godineau: « De la différence, on passe rapidement à l'inégalité et de l'inégalité à l'infériorité. »⁷ Rousseau fera de Sophie la compagne soumise d'Émile ; on lit dans l'Émile : « La femme observe, l'homme raisonne », l'auteur avance une explication : « En tout ce qui ne tient pas au sexe, la femme est homme »⁸. Le problème est que, chez la femme, la sexualité serait ravageuse et omniprésente : « Le mâle n'est mâle qu'en certains instants, la femelle est femelle toute sa vie, ou du moins toute sa jeunesse, tout la rappelle sans cesse à son sexe. » Quand bien même elle aspirerait à la sérénité et à la responsabilité de la citoyenneté, son humeur passionnée l'en empêcherait ; ce point de vue est répandu ; il est aussi celui d'un Diderot. On le voit, les premières Lumières ne purent se donner les moyens de penser un espace intellectuel, social et politique où se déploierait le « droit de cité » des femmes reposant sur une philosophie universaliste de l'égalité. Les femmes semblaient condamnées à osciller entre *la résignation aux habitudes héritées et la surabondance des passions sensibles*. Elles ne seraient pas dignes de prendre place dans le corps électoral et la souveraineté politique. On doit, cependant, à Condorcet, fin lecteur des auteurs que nous venons de présenter, de déplacer cette problématique. Il va, en effet, dépasser l'opposition statique...

Notes

4. Nous nous permettons de renvoyer au chapitre 10 de notre livre récent « *Pour une République laïque et sociale* », L'Harmattan, 2021.

...entre Poulain de la Barre d'une part, Rousseau et P. Roussel, d'autre part. Opposition que D. Godineau résume ainsi : « On est confronté à cette ambiguïté caractéristique du siècle des Lumières qui met les femmes au centre, tout en les repoussant à la périphérie. » 9

Originalité de l'approche condorcétienne

La dernière œuvre de Condorcet, l'Esquisse d'un tableau historique de l'esprit humain permet de prendre la mesure de l'ampleur de la réflexion de l'auteur sur l'égalité politique et sociale entre les hommes et les femmes^o. Rappelons que Condorcet soutient la lutte des Juifs, des protestants et des Noirs pour leur émancipation". L'égalité politique de l'homme et de la femme est affirmée notamment dans un article qui fit scandale : « Sur l'admission des femmes au Droit de cité », paru le 3 juillet 1790, dans le numéro 5 du Journal de la Société de 1789 12. Cet article choqua par son audace; sa relecture atteste d'un travail philosophique original que l'hagiographie républicaine a quelque peu éludé. Ne pourrait-on y trouver une argumentation solide pour sortir de l'évidence que cherche à nous imposer la « pensée unique » sur la « solution paritariste » ? Condorcet commence par accepter les thèses de Poulain de la Barre, de Rousseau et de P. Roussel, pour

ensuite les dépasser. Avec Poullain de la Barre, il constate que les femmes ont été contraintes d'intérioriser, comme « naturelle », la condition que l'habitude leur avait fabriquée. Condorcet précise : « L'habitude peut familiariser les hommes avec la violation de leurs droits naturels, au point que parmi ceux que les hommes ont perdus, personne ne songe à les réclamer, ne croie avoir éprouvé une injustice. » 13 . Parmi ces violations, il cite, « la violation du principe de l'égalité des droits, en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant des femmes du droit de cité.¹⁴ ». Cependant l'analyse historique ne rend pas Condorcet fataliste car il note, dans le passé, des contradictions; on lit ainsi dans un texte inédit : « L'habitude nous a familiarisés avec l'idée d'une femme-roi et non avec celle d'une femme-citoyenne. » 15. Dans un autre inédit, datant de 1793 : « La faiblesse des femmes qui les excluait des chasses éloignées et de la guerre, objets ordinaires (des) délibérations, les en fait éloigner également. » 16. L'analyse historique condorcétienne fait la généalogie du présent et ne constitue pas une école de résignation; en ce sens, elle est mélioriste!". Dans l'article de 1790, on lit : « Il est donc injuste d'alléguer, pour continuer de refuser aux femmes. Pour Condorcet, les hommes et les femmes sont frères et sœurs, égaux en humanité et en rationalité la jouissance de leurs droits naturels, des motifs qui n'ont une sorte de réalité que parce qu'elles ne jouissent pas de ces droits. » 18. L'acceptation par les femmes de leur condition n'est pas une raison pour ne pas la critiquer avec elles. Le rapport au processus historique d'aliénation socio-économique et politique des femmes est donc critique et féconde ; il s'agit

dit le Tableau historique, de « faire l'histoire de nos erreurs à partir de notre ignorance première ». D'autre part, Condorcet s'il accepte bien la différence des deux sexes n'en fait pas pour autant une opposition irréductible et une séparation définitive ; à ceux qui insistent sur cette différence, le texte de 1790 répond : « Je demande maintenant qu'on daigne réfuter ces raisons autrement que par des plaisanteries et des réclamations ; que surtout on me montre entre les hommes et les femmes une différence naturelle qui puisse légitimement fonder l'exclusion du droit. » 19. La différence ne saurait justifier une quelconque exclusion. La différence physiologique ne peut en aucun cas inférioriser les femmes : sinon faut-il priver de vote un homme atteint de goutte ou trop peu instruit ? Faut-il redire que les femmes ont brillé dans l'art de gouverner et dans les sciences, précise encore Condorcet ?20. Les différences physiques au lieu de les opposer devraient réunir les femmes et les hommes au sein d'une même humanité fraternelle et d'une même citoyenneté universelle : « égalité » par la « mixité » et non par une « parité » arbitraire et abstraitement quantifiée. Pour Condorcet, les hommes et les femmes sont frères et sœurs, égaux en humanité et en rationalité21. La raison selon Condorcet est une école à la fois d'universalité et d'humanité dans le respect des individualités talentueuses. Notons, par exemple, que dans le cadre de l'instruction publique, Condorcet prône la mixité en même temps que la gratuité et l'obligation. Dans ses *Lettres d'un...*

Notes

9. Article cité page 437 ; l'auteur poursuit : « Alors que les Lumières partent en guerre contre les préjugés ennemis de la raison, les philosophes ne songent pas à les abandonner pour penser le féminin. »

10. Cette œuvre de 1773-1794 a été éditée dans sa version complète, avec de nombreux inédits en 2003 à MINED. Jean-Pierre Schandeler et Pierre Crépel (dir.).

11. Voir notre livre Politique de Condorcet, Paris, Payot, 1997.

12. Œuvres complètes, édition dite Arago, Paris, Didot, 1847-1849, tome X, pages 119

à 130.

13. Article de 1790, page 121.

14. Article cité page 121.

15. Bibliothèque de l'Institut.

16. Première époque du Tableau historique.

17. Cette attitude philosophique renvoie dos à dos l'optimisme et le pessimisme : elle se résume dans la formule suivante de Condorcet : « Qu'il importe que tout soit bien, pourvu que nous fassions en sorte que tout soit mieux qu'il n'était avant nous. »

18. Article cité page 125.

19. Article cité page 128.

20. Article cité page 123, et, Cinq mémoires sur l'instruction publique, Garnier-Flammarion.

... *bourgeois de New-Haven*, de 1788, Condorcet écrit : « Nous appelons ces droits naturels, parce qu'ils dérivent de l'homme, c'est-à-dire parce que du moment qu'il existe un être sensible, capable de raisonner et d'avoir des idées morales, il en résulte, par une conséquence évidente, nécessaire, qu'il doit jouir de ces droits, qu'il ne peut en être privé sans injustice ? (...) N'est-ce pas en qualité d'êtres sensibles, capables de raison, ayant des idées morales, que les hommes ont des droits ? Les femmes doivent donc avoir absolument les mêmes et cependant jamais, dans aucune constitution appelée libre, les femmes n'ont exercé de droit de citoyens. » Le texte de 1790 résume ainsi le rationalisme universaliste de Condorcet, présenté en 1788 : « Or les droits des hommes résultent uniquement de ce qu'ils sont des êtres sensibles, susceptibles d'acquérir des idées morales et de raisonner sur ces idées. Ainsi les femmes ayant ces mêmes qualités, ont nécessairement des droits égaux. Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes ; et celui de vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens. » 22 . On mesure mieux maintenant le déplacement opéré par Condorcet et le bien fondé de notre citation liminaire de C. Kintzler; se trouve ainsi dépassé le paradoxe indiqué par D.Godineau : les Lumières mettent bien la femme au centre car elles aspirent réellement à l'égalité politique mais ces mêmes Lumières aveuglées par leur souci de faire la généalogie des préjugés les reconduisent, en partie malgré

elles, dès lors que la revendication des droits naturels n'est pas elle-même transhistorique et universaliste.

Condorcet enracine cette revendication de la citoyenneté des femmes dans une exigence d'égalité reposant sur des principes et non sur une hypothétique réduction tendancielle d'une injustice héritée et subie par les femmes. Ni idolâtrées, ni méprisées, les femmes entendent être respectées et reconnues. Le constat de l'injustice voire de l'exclusion politique subie par les femmes est, pour Condorcet, l'occasion d'une extension et d'un approfondissement de l'universalité des droits de l'homme et non d'une discrimination supplémentaire à travers le calcul de « quotas » sur des listes électorales. L'altérité (ici des sexes) pourrait même devenir le moteur d'une égalité politique, éthique et donc initiatique, ouverte et universelle.

Conclusion : par la mixité mettre l'égalité au service de la fraternité universelle Le travail philosophique et politique de Condorcet eut des effets directs durant la Révolution, entre 1790 et 1793 ; est-il nécessaire d'évoquer la figure d'Olympe de Gouges ? Ainsi des parisiennes demandent en 1793 : « Et pourquoi les femmes douées de la faculté se sentir et d'exprimer leurs pensées, verraient-elles leur exclusion des affaires publiques ? La Déclaration des Droits est commune à l'un et l'autre sexe et la différence consiste dans les devoirs ; il en est de publics, et il en est de privés. Les hommes sont particulièrement appelés à remplir les premiers. » 23. Écoutons encore le témoignage d'une demoiselle Jodin, extrait de ses Vues législatives pour les femmes datant de 1790: « ***Nous ne sommes point sur la Terre une autre espèce que vous : l'esprit n'a point de***

sexe, non plus que les vertus. » 24. Ces opinions ne sont-elles pas les échos des analyses de Condorcet ? Est-il étonnant de constater que le message universaliste de Condorcet reste méconnu actuellement : la « solution paritariste » ne pose-t-elle la question de l'égalité politique entre les hommes et les femmes en deçà de la problématique de Condorcet, notamment en exacerbant la différence entre les deux sexes ?

Notons que c'est au nom de la prétendue différence « radicale » entre l'homme et la femme que le « paritarisme » semble se justifier à ses propres yeux. Objectons que Condorcet, tout en respectant les spécificités des deux sexes et des êtres ne songeait nullement à les promouvoir en tant que telles dans l'exercice de la citoyenneté républicaine. L'espace public n'est pas sexué. Aux humanistes d'en tirer les conséquences dans leurs travaux et analyses. Laissons le dernier mot à Élisabeth Badinter qui, le 26 janvier 1999, se faisant à la fois l'écho de Condorcet et de la problématique liminaire de C. Kinzler, écrit : « *L'humanité est une à travers ses composantes. Elle est ce qui est commun à tous les êtres humains, au-delà de toute distinction. C'est pourquoi l'universalité (.) est le propre des droits de l'homme, sauf à en dénaturer la portée. (..) Je n'ai jamais cru qu'il existe une différence de nature entre homme et femme que l'on puisse ériger en principe politique.* » 25.

Les Cinq mémoires sur l'instruction publique de Condorcet,
Garnier- Flammarion

Notes

21. La même affirmation est faite à l'endroit des juifs, des protestants et des esclaves.

22. Article cité page 122.

23. Cité par D. Godineau, op. cit., page 464 ; les conclusions de ce

temoignage sont à resituer dans le contexte historique.

24. Cité par D. Godineau, op. cit., page 464.

25. Citation extraite d'un ouvrage collectif *Le Piège de la parité*, Paris, Pluriel, 1999,

oooooooooooooooooooo

Combat

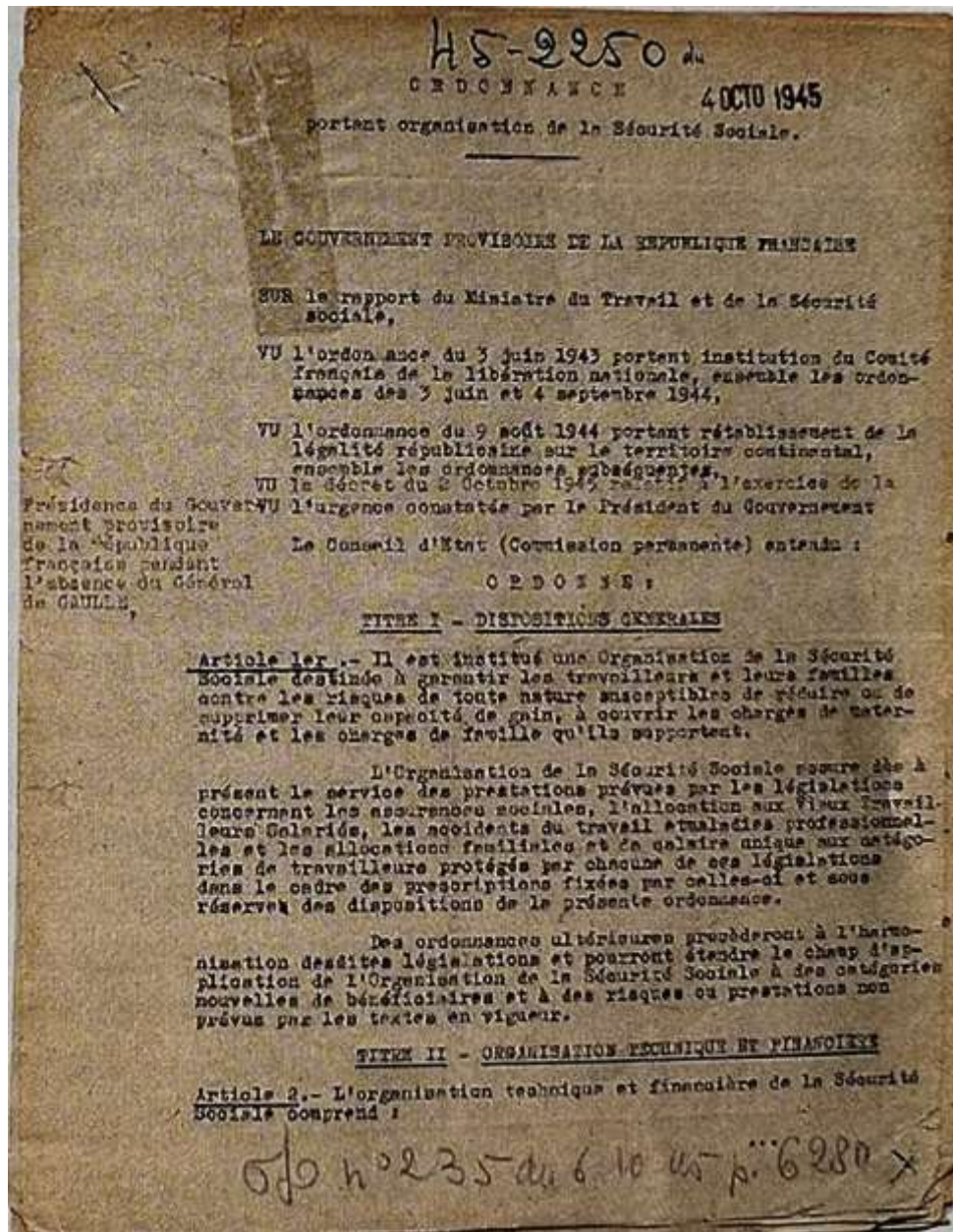
La naissance de la sécurité sociale : le conflit plutôt que le consensus

La Sécurité sociale n'est pas un consensus mais le résultat d'un combat social démocratique et émancipateur. La vraie « Grande Sécu » ne pourra résulter que de la relance de ce combat.

Qui a créé la Sécurité sociale ? Selon un article récent de l'Agence France Presse (AFP), la Sécurité sociale en 1945 serait « le fruit d'un consensus entre les différents partis politiques de l'époque »?. L'enjeu de l'article était de contester la paternité de l'institution au ministre communiste **Ambroise Croizat** en insistant sur le rôle de Charles de Gaulle d'Alexandre Parodi, premier ministre de la Sécurité sociale, et de Pierre Laroque, premier directeur de la Sécurité sociale. Contrairement à ce que laisse supposer son titre, « **La Sécurité sociale créée par un ministre communiste ? Attention à ce raccourci historique** », l'article ne porte pas sur Croizat. S'il s'agissait simplement de dire que Croizat n'a pas créé la Sécu, il suffisait d'une phrase : Croizat devient ministre du travail en novembre 1945 alors que les ordonnances de création de la Sécu datent d'octobre 1945. L'enjeu est surtout de

savoir quelles forces sociales ont créé la Sécurité sociale. L'article reprend la thèse dominante en histoire, selon laquelle la Sécu est le produit du consensus : au Conseil national de Résistance et au gouvernement provisoire tous les partis politiques sont représentés ce qui induirait qu'ils sont tous co-responsables de la fondation de la Sécurité sociale. *Ambroise Croizat* n'a-t-il pas lui-même partagé cette analyse lorsqu'il déclarait : « ***Le plan de Sécurité sociale est une réforme d'une trop grande ampleur...*** »

* Par ***Nicolas Da Silva***, Économiste, enseignant à l'Université Paris 13.



... d'une trop grande importance pour la population de notre pays pour que quiconque puisse en réclamer la paternité exclusive ». La Sécurité sociale serait une réforme du consensus. Il est possible et nécessaire de contester cette lecture historique : la naissance de la

Sécurité sociale doit beaucoup plus au conflit qu'au consensus !

Des débuts houleux

Commençons par le commencement : quelle est l'originalité de la Sécurité sociale en 1945 ? L'article de l'AFP souligne avec raison qu'il existe de longue date des lois de protection sociale en France. Comme l'a montré Bernard Friot dans de nombreux ouvrages, d'un point de vue politique, la Sécurité sociale de 1945 est en opposition avec toutes ces lois « sociales » d'avant-guerre ?. En effet, celles-ci se caractérisent par deux spécificités. Les parlementaires ne votent ces lois que contraints et forcés par les circonstances, les élites françaises se caractérisant par ce que le sociologue Henri Hatzfeld appelait « l'objection libérale »?. Depuis 1789, l'Etat français refuse continuellement d'instituer une forme ou une autre de protection sociale. Les lois existantes sont votées parfois après plusieurs décennies de discussion, à la suite de guerres ou après des moments de conflictualité sociale particulièrement intenses. Le débat apaisé n'a jamais conduit à une loi de protection sociale.

Et puis, les lois sociales d'avant-guerre sont des lois de paternalisme social. La protection sociale est gérée par des notables du régime (bourgeois, médecins, religieux, fonctionnaires), principalement via des mutuelles de 1852-1898 mais aussi des assurances sociales de 1928-1930. Les intéressés, principalement des ouvriers, sont exclus de la gestion avec des conséquences importantes pour leur accès aux droits. qui est restreint. Les ouvriers sont suspectés de vouloir profiter du système et les autorités inventent déjà,

le ticket modérateur, (la part payée par l'assuré pour qu'il n'abuse pas de la générosité publique !). Les historiens soulignent souvent que le mouvement social avant-guerre ne voulait pas des assurances sociales et celui-ci avait bien raison : les ouvriers savaient qu'ils n'obtiendraient que des contreparties faibles à leurs cotisations et qu'ils ne détiendraient pas le contrôle politique. Voilà pourquoi la CGT s'oppose à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes avec pour slogan : « La retraite pour les morts ». Pourquoi cotiser pour une retraite à 60 ans si l'espérance de vie des ouvriers est inférieure ? Il ne faut pas gérer le capitalisme mais le renverser.

Quel est le contexte immédiat de 1945?

Avant et pendant la guerre le mouvement social connaît la répression. Sous Vichy, les syndicats sont interdits et la Fédération nationale de la mutualité française ne trouve rien de mieux à faire que de valider les principes de la charte du travail en expliquant que celle-ci est compatible avec sa tradition de neutralité politique. Vichy veut une organisation des assurances sociales corporatistes avec pour inspiration l'ordre de l'Ancien Régime. Toute une partie de l'élite médicale s'entend bien avec Vichy qui a créé à ce moment-là... l'Ordre des médecins. Pendant ce temps-là, le CNR rédige le programme *Les Jours Heureux...*

Notes

2. Friot B. (2017), *Vaincre Macron*. La Dispute, Paris.

3. Hatzfeld, H. (1971),

Du paupérisme à la sécurité sociale: essai sur les origines de la sécurité sociale en France, 1850-

1940. Armand Colin, Paris.

4. Batifoulier P., Da Silva N. et Vahabi M. (2020), « La Sociale contre l'État providence. Prédation

et protection sociale » Document de travail CEPN.

5. Dreyfus M., Voldman D., Ruffat M. et Viet V. (2006), *Se protéger, être protégé: une histoire*

des assurances sociales en France, PU Rennes, Rennes. Gibaud B. (1986),

De la mutualité à la Sécurité sociale: conflits et convergences, Editions de l'Atelier, Paris.

6. Donna E. (2009), « La bataille pour l'Ordre des médecins, 1944-1950 », *Le Mouvement Social*,

4(229), p. 61-77.

....avec le fameux « plan complet de Sécurité sociale ». Oui, beaucoup de forces politiques sont rassemblées dans le CNR et surtout des forces qui se sont toujours opposées à l'autonomie ouvrière et aux assurances sociales ! **Qui croit sérieusement que les ennemis d'avant-guerre sont devenus des amis après-guerre ?** Il n'y a pas de consensus : les uns et les autres font des concessions dans un contexte où le mouvement social révolutionnaire est armé du fait de la

Résistance et où les autres forces sociales sont majoritaires et soutenues par les armées extérieures.

Enfin des droits pour les ouvriers

L'originalité de la Sécurité sociale en 1945 est que les caisses d'assurance sociales sont dirigées par les intéressés : 75 % des sièges sont occupés par les ouvriers. Ils ont plus de pouvoir qu'avec la mutualité ou les assurances sociales d'avant-guerre. Contrairement à Renault ou EDF, *la Sécurité sociale est socialisée et pas nationalisée.* Ce n'est pas le gouvernement qui dirige directement mais celui-ci doit composer avec la force ouvrière. Pour la première fois depuis la Révolution de 1789, les ouvriers ont des droits politiques et économiques. Cela a des conséquences : les ouvriers et la Sécu ne balancent pas l'argent par les fenêtres, ils savent reconnaître les besoins et ne pas suspecter les uns et les autres de fraude. Les élections ne sont pas sur listes syndicales et sont ouvertes à tous. Les mutualistes se présentent aux premières élections et se font battre largement : 9 % des suffrages contre 59 % à la CGT. Sûrement un effet du passé. *Les médecins, la mutualité, les cadres (qu'on appelle alors les collaborateurs), le patronat, l'église : toutes ces forces sociales enragent du pouvoir ouvrier.* Imaginez le mépris de classe d'un médecin qui doit négocier avec un métallo pour décider de ses honoraires! En plus de la gestion par les intéressés, il y a deux autres originalités importantes en 1945 : la caisse unique pour tous les risques, santé, retraite, famille, et le taux de cotisation interprofessionnel unique. L'enjeu est de taille : la construction d'une classe ouvrière unie ayant une surface financière équivalente à la moitié du

budget de l'État. Dès le début, il y a une lutte des opposants à la Sécu contre toutes les originalités de 1945 : les caisses sont séparées entre d'un côté, le risque famille et, de l'autre, les risques santé et retraite; le taux de cotisation est plafonné et des régimes spéciaux sont maintenus ou créés. *Sous l'impulsion de la gauche socialiste et radicale et du centre, la mutualité se voit accorder une large place dans le nouveau système notamment avec la loi Morice mais pas seulement : gestion des fonctionnaires (MGEN) gestion du ticket modérateur.*

« CRS, SS » !

Durant toute la période, les tensions sociales sont fortes du fait des pénuries. Des tensions internes se font jour au sein du mouvement social révolutionnaire : communistes, CGT, anarchistes. Un enjeu fort est la bataille de la production défendue par une partie de la CGT pour éviter la tutelle des États-Unis. Le plan Marshall et ses obligations ne tarderont pas à s'imposer. En 1947, les communistes sont évincés du gouvernement et les militants syndicaux réprimés, notamment sous les coups des CRS du ministre de l'Intérieur socialiste, Jules Moch. *C'est à cette période que naît le slogan « CRS, SS ». La période est tout sauf au consensus...*

Note

7. Fontaine M. et Vigna X. (2014), « La grève des mineurs de l'automne 1948 en

France », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, (1), pp. 21-34.

...et rappelle beaucoup celle de 1792-1795 pendant laquelle la bourgeoisie a eu besoin des classes populaires pour se débarrasser de l'aristocratie intérieure et extérieure. Cela s'acheva en thermidor avec la répression des classes laborieuses. Entre 1943, date de création du CNR et 1947, qui marque l'exclusion des communistes, l'enjeu est d'assurer la stabilité politique du régime en s'appuyant sur les classes laborieuses. Il faut les acheter. Dès que l'essentiel est assuré, la répression peut revenir.

De Gaulle à la manœuvre

Et la Sécu ? Dès 1949, a lieu à l'Assemblée un débat durant lequel **la seule force politique à défendre inconditionnellement la Sécu est le PCF**. Le MRP et la SFIO la défendent mais en concédant beaucoup de terrain notamment sur les mutuelles. Par exemple, le ministre de la Sécurité sociale du moment, le SFIO Daniel Mayer, insiste sur la très grande utilité de la mutualité (qui sort de la collaboration) pour humaniser la Sécu. **Et de Gaulle ? Président du gouvernement provisoire à la libération, il démissionne en 1946, c'est-à-dire avant l'entrée en action de la Sécurité sociale**. Il n'y est pas spécialement favorable mais doit composer avec le PCF dans un contexte où les États-Unis préféreraient que le général Giraud dirige le gouvernement provisoire. La grande finesse de de Gaulle est de s'appuyer sur le PCF et l'URSS pour se faire une place aux yeux des américains. De toute façon, il est isolé

dans sa propre famille politique de droite ce qui le pousse à l'exil politique dès 1946. ***Son hostilité à la Sécurité sociale gérée par les ouvriers va être évidente dès son retour aux affaires à l'occasion de la révolution algérienne.*** En 1967, c'est son ministre, Jean-Marcel Jeanneney qui détruit l'originalité de 1945. De Gaulle n'est pas contre la Sécurité sociale, il veut son étatisation et l'expulsion des ouvriers des postes de pouvoir. L'ordonnance Jeanneney, qui rencontre une opposition sociale farouche, prévoit : 1) la fin des élections à la Sécurité sociale au profit de la désignation, 2) la division des risques sociaux (avec la création de la Caisse nationale d'assurance maladie, de la Caisse nationale d'assurance familiale et de la Caisse d'allocations familiales), 3) la réduction de la part des représentants ouvriers de 75 % à 50%. Avec le paritarisme, le patronat étant structurellement uni, il lui suffit de trouver un syndicaliste conciliant pour passer toutes ses réformes. ***C'est le début de la fin de la démocratie sociale.***

Que conclure de tout cela ? L'originalité de 1945, ce n'est pas la couverture obligatoire de risques sociaux. Cela existait avant et existe encore aujourd'hui en France. ***L'originalité, c'était la Sécurité sociale gérée par les intéressés : le pouvoir ouvrier.*** Tout cela n'est plus. Dire, comme le font ces temps-ci les dirigeants du PCF, que la carte Vitale est une carte du PCF, c'est être à mille lieues du sujet. Le capitalisme et l'État s'accommodent bien d'une couverture publique des risques sociaux, ce qui les rend malade, c'est le pouvoir ouvrier. La Sécurité sociale de 1945, ce n'est pas (que) Croizat et les communistes, ***c'est un mouvement social anticapitaliste qui prend ses racines dans***

la Révolution française et qui se nourrit de la Commune et de la Résistance.

Autrement dit, non, la Sécurité sociale de 1945, ce n'est pas le consensus.

Notes

8. Soboul A. (1982), *La Révolution française*, Gallimard, Paris.

9. Da Silva (2007), « Le mythe du « trou de la Sécu » à l'aune des débats parlementaires de 1949 », disponible en ligne.
